

*Date de dépôt : 3 juin 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Pierre Bayenet : Quel est le nombre de places de stationnement en surface supprimées suite à l'ouverture du parking de la gare des Eaux-Vives ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La présente fait suite à la QUE 1222-A.*

*Question :*

***Quel est le nombre exact des places de stationnement en surface qui ont été supprimées en compensation des 395 places souterraines destinées au public et aux habitants du quartier créées au parking de la gare des Eaux-Vives ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Conformément au plan localisé de quartier de la gare des Eaux-Vives (PLQ 29786-218), 271 places de stationnement existantes ont été supprimées, essentiellement sur l'ancienne avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et l'avenue de Chamonix.

Pour rappel, le parking de la gare des Eaux-Vives est prévu en deux étapes, la première au sud avec 485 places, la seconde au nord avec 226 places.

Les 711 places voitures sont réparties conformément au plan localisé de quartier (PLQ), à savoir 291 places activités (commerces, activités économiques, etc.) et 420 places logements.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS